

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 8 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux le huit du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jauleterie » à Assais les Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**24 présents + 1 pouvoir (25 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**1 pouvoir :**

- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

**Excusé :** Frédéric PARTHENAY

**Absents :** Jacky JOZEAU, Mathias DIXNEUF

**Micheline REAU a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 02 février

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Avis sur l'enquête publique**

### **Projet de modernisation Calcia**

Vu l'arrêté préfectoral des Deux- Sèvres du 4 janvier 2022, portant ouverture d'une enquête publique concernant les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire relatives à un projet de création d'une nouvelle ligne de cuisson présenté par la société Ciments Calcia à Airvault ;

Vu l'enquête publique ouverte du 31 janvier 2022 au 4 mars 2022.

Monsieur le Président expose

Créée en 1919, l'usine d'Airvault est ancrée depuis plus de 100 ans sur ce territoire. La cimenterie Ciments Calcia d'Airvault produit et distribue du ciment pour le marché français et tout particulièrement pour l'Ouest du Territoire National. La cimenterie d'Airvault génère une production 100% locale, totalement intégrée, de l'exploitation des carrières jusqu'à la production de ciment.

Le projet « Airvault 2025 » a pour objet la modernisation de plus 80% du process industriel avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles.

L'émergence de nouveaux besoins répondra à différents thématiques :

- une réduction de l'empreinte environnementale en engageant la décarbonation
- une recherche de compétitivité de l'industrie cimentière
- une réponse aux besoins du marché de l'Ouest de la France
- des équipements à moderniser

La cimenterie d'Airvault produit du ciment depuis un siècle et elle n'a eu de cesse d'être modernisée et a constamment évolué. Aujourd'hui, un certain nombre d'équipements nécessite d'être modernisé pour assurer une meilleure efficacité et une meilleure productivité du site. Dans ce cadre les élus ont pris connaissance des grands enjeux du projet, aussi :

Considérant les enjeux environnementaux du projet « Airvault 2025 » avec :

- la baisse significative de l'empreinte carbone de l'usine avec une réduction des émissions de CO2 émises lors de la production de ciment (27 % pour les émissions de CO2 à la tonne de ciment produit)
- la valorisation des déchets comme combustibles de substitution (CSR), avec notamment une part plus importante de biomasse
- l'amélioration de la performance énergétique du site en réduisant la consommation thermique et de la consommation électrique de l'usine
- la nécessité de se raccorder au réseau ferroviaire

Considérant les enjeux réglementaires du projet « Airvault 2025 » avec :

- la limitation des émissions atmosphériques qui satisferont les exigences réglementaires dans :
  - Le respect des exigences réglementaires de rejets de dioxyde de soufre (SO2)
  - La réduction à la source des émissions d'oxydes d'azote (NOx)

Considérant les enjeux industriels du projet « Airvault 2025 » avec :

- la modernisation des process industriels de l'usine, il sera possible d'augmenter la production de clinker pour pouvoir utiliser la pleine capacité de production du ciment (1,25 Millions de tonnes de clinker et 1,65 Millions de tonnes de ciment)
- l'amélioration de l'efficacité de l'usine passerait par les aspects suivants :
  - l'augmentation de la fiabilité et de la productivité grâce à la mise en place de la nouvelle ligne de production de clinker en voie sèche (4 000 tonnes par jour)
  - l'élargissement de la gamme de ciments produits sur le site
  - la plus grande flexibilité dans la production des ciments, c'est-à-dire une plus grande diversité de types de ciments produits afin d'apporter une réponse plus large aux besoins de son marché

Considérant les enjeux humains du projet « Airvault 2025 » avec :

- la montée en compétences des salariés dans les technologies de pointe, le projet occasionnant la formation nécessaire et bienveillante du personnel de l'usine
- une meilleure attractivité du site industriel comme atout pour recruter de nouveaux salariés avec des installations de dernière génération
- l'amélioration des incidences environnementales du site pour les salariés et les habitants du Territoire par le déploiement des Meilleures Techniques Disponibles

Considérant les enjeux pour la dynamique locale du projet « Airvault 2025 » avec :

- la pérennité du site garantissant le maintien des emplois, car avec plus de 130 salariés et le recours à la sous-traitance locale, l'usine d'Airvault continuera à être pourvoyeuse d'environ 350 à 400 emplois sur le Territoire du Nord Deux-Sèvres
- l'approvisionnement local accru de combustibles de substitution (CSR), renforçant ainsi le rôle de la cimenterie dans l'économie circulaire du territoire

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire affirme son soutien au projet de création d'une nouvelle ligne de cuisson présenté par la société Ciments Calcia à AIRVAULT, pour les motivations ci-dessus exposées, dans le cadre de l'enquête publique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire.

A Airvault, le 8 février 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220214-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-02-2022

Publication le : 14-02-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48